



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 90076

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur le financement du plan européen d'aide aux plus démunis (PEAD). Ce plan, qui permet notamment de distribuer des produits alimentaires prélevés sur les surplus européens, voit son budget passer de 215 à 212 millions d'euros en 2006, alors que de nouveaux pays adhérents souhaitent en bénéficier et que les besoins s'accroissent dans les pays qui en profitaient déjà. En France, les associations bénéficiant de cette aide européenne devront désormais se partager 38 millions d'euros contre 48 auparavant. En conséquence, il lui demande si elle envisage d'intervenir auprès de la Commission européenne afin d'obtenir une révision du PEAD.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger la ministre déléguée aux affaires européennes sur l'évolution du plan d'aide aux plus démunis de l'Union européenne. Le rapprochement continu du prix des produits agricoles européens avec les cours mondiaux, engagé depuis plusieurs années, implique une diminution progressive du niveau d'intervention communautaire et donc du niveau des stocks agricoles. Il s'agit là d'une évolution souhaitable - à la fois pour renforcer la compétitivité de nos exportations agricoles et pour limiter les coûts budgétaires liés à la gestion de stocks trop importants - mais dont les conséquences sur l'approvisionnement des associations caritatives et humanitaires doivent impérativement être neutralisées. Dans une Europe à quinze, le budget alloué à cette mesure était de 200 MEUR. En 2004, année de l'élargissement, la dotation financière a été de 216 MEUR. Pour 2006, compte tenu d'une augmentation du nombre de pays participant au programme, la Commission a porté le budget à 264 MEUR, et la France a obtenu une enveloppe financière de 48 MEUR, identique à celle de 2005. L'aide alimentaire européenne apportée aux associations caritatives atteint en France la moitié de l'aide alimentaire distribuée. Conscient que l'élargissement à vingt-cinq allait faire apparaître des besoins importants dans les nouveaux États membres, la France a, dès 2004, alerté la Commission à plusieurs reprises et a entrepris de nombreuses actions. Le 17 mai 2005, à l'initiative de la France, une lettre cosignée par sept ministres européens de l'agriculture (Espagne, Grèce, Hongrie, Italie, Pologne, Portugal et France) a été envoyée, accompagnée d'un document de travail au commissaire européen à l'agriculture, pour attirer son attention sur le rôle primordial que joue le PEAD au sein des organisations caritatives et sur la nécessité de pérenniser et d'assouplir le dispositif actuel. Enfin, le Parlement européen a adopté une déclaration écrite que ce sujet en mars 2006 et la transmise à la Commission européenne avec obligation d'agir.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90076

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : affaires européennes
Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3212

Réponse publiée le : 27 juin 2006, page 6789